



Conseil demande divorce, enfants et société

Par **Isa3214**, le **01/03/2015** à **14:32**

Bonjour à tous et à toute,

Je suis une femme marié sous la communauté universelle, la trentaine avec 2 enfants de 1 an et 4 ans. Je possède actuellement ma boite en sarl uniperso depuis environ un an. Je compte demander le divorce car j'ai rencontré quelqu'un d'autre mais je me pose plein de question et je ne sais pas comment procéder.

En effet, il est possible que cela se passe en consentement mutuel, ce qui serait le mieux pour les enfants et financièrement parlant. Mais j'ai peur de la réaction de mon mari et il se peut qu'on ne soit pas d'accord sur tout.

J'ai entendu dire que jusqu'au 3 ans de mon activité la loi me considère sans revenu. Si c'est le cas, je suis terrifié à l'idée de ne pas obtenir la garde de mes enfants ou une résidence partagée.

L'homme que j'ai rencontré est prêt à me soutenir financièrement jusqu'au bout, mais je n'ai aucune connaissance juridique dans le domaine. et les projet possible après, n'en parlons pas. Pouvez vous me conseiller ? Je suis perdue.

Par **domat**, le **01/03/2015** à **18:36**

bjr,

cela me surprend qu'à votre âge vous soyez marié sous le régime de la communauté universelle (par contrat) mais si vous le dites.

pour divorcer par consentement mutuel, il faut que les époux soient d'accord sur toutes les conséquences pratiques du divorce ce qui nécessite d'établir une convention.

donc il faut que vous preniez conseil auprès d'un avocat spécialisé.

cdt